



VILLE DE COGOLIN

ARRETE DU MAIRE

N° 2025/ 666

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – « BBQ AOUT 2025 »- PLAGE BASE NAUTIQUE - FOODTRUCK NC KITCHEN

Le maire de la commune de Cogolin,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2213-6,

Vu le code de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L 2121-1, L 2122-1 et suivants, L 2132-2,

Vu le code de la voirie routière, et notamment les titres I et IV,

Vu le règlement de voirie communale adopté par délibération n°2023/09/26-09 du 26 septembre 2023,

Vu la décision n° 2021/020 du 22 juin 2021 fixant la redevance d'occupation du domaine public pour les foodtrucks lors des manifestations organisées ou co-organisées par le service animations culturelles de la commune,

Vu l'appel public à concurrence lancé en date du 23 avril 2025.

Considérant que l'occupation du domaine public est consentie à titre exclusif,

Considérant que l'occupant est autorisé à exercer sur le domaine public une activité économique, le présent arrêté intervient à l'issue d'une procédure de mise en concurrence, afin de définir les conditions dans lesquelles l'occupant est autorisé, sous le régime des principes de la domanialité publique, à occuper à titre précaire et révocable le domaine public, d'un point de vue administratif, financier et technique.

Considérant le dossier unique déposé le 12 mai 2025 pour 4 BBQ et 1 pique-nique, en réponse à l'avis de mise en concurrence pour l'obtention d'un emplacement Parc Marceau les lundis soir de juillet et août 2025, aux fins d'y installer un foodtruck, et pour l'organisation de BBQ sur la plage devant la base nautique municipale les jeudis soir des mois de juillet et août 2025,

Considérant la demande de Madame Nadine [REDACTED] pour participer à la/les soirée (s) BBQ sur la plage le/les : 7 août 2025 14 août 2025 ,

Considérant le contrôle des documents en réponse à l'avis d'appel public à la concurrence, de Madame Nadine [REDACTED]

ARRETE

ARTICLE 1

Madame Nadine [REDACTED], foodtruck NC KITCHEN - N° SIRET/RCS : 925225435 est autorisé (e) à occuper le domaine public du Parc Marceau dans les conditions fixées dans le tableau ci-après :

OBJET DES AUTORISATIONS Emplacements FOODTRUCK	PRESENCES (a)	REDEVANCE En € (b)	TOTAL en € (a x b)
NC KITCHEN 7 août 2025	1	15	15,00
NC KITCHEN 14 août 2025	1	15	15,00
TOTAL BBQ Août 2025			30,00

L'occupation du domaine public est consentie à Madame Nadine [REDACTED] foodtruck NC KITCHEN les 7 août 2025, 14 août 2025, PLAGE, BASE NAUTIQUE.

